

# LE CADRE EUROPÉEN DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE



## CONTEXTE

La législation s'appliquant aux institutions financières émane principalement de l'échelon législatif européen. Les institutions européennes élaborent les textes législatifs qui devront être transposés en droit national ou s'appliqueront directement aux institutions financières. Comprendre le processus décisionnel et l'environnement européen est ainsi essentiel pour interagir avec les institutions européennes dans le cadre de l'élaboration de réglementations bancaires et financières.

## OBJECTIFS

Cette formation vise à :

- Maîtriser le processus législatif européen
- Comprendre les mécanismes d'influence et la mise en place de stratégies de lobbying
- Saisir le rôle de la BCE et des autorités européennes de supervision en matière de régulation et de surveillance des institutions financières

## PUBLIC

Tout public

- Professionnels intéressés dans le processus législatif européen appliqué au secteur bancaire et financier

## PRÉREQUIS

Pas de prérequis.

## MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- Questionnaire préalable à la formation
- Feuille d'émargement
- Attestation délivrée à l'issue de la formation

## PROGRAMME

### 1. L'ADOPTION DES NORMES EUROPÉENNES DANS LE SECTEUR BANCAIRE ET FINANCIER

#### 1.1 Règlement, directive, décision : différences et portée

- Le règlement : un instrument d'uniformisation juridique
- La directive : un instrument de rapprochement des législations nationales
- La décision : un instrument ciblé

#### 1.2 L'adoption des textes de base

- Proposition de la Commission européenne
- Première lecture et phase de trilogue
- Deuxième voire troisième lecture
- Publication et entrée en vigueur des textes

#### 1.3 L'imbrication des textes européens : la spécificité du secteur bancaire et financier

- Des actes spécifiques au secteur bancaire et financier
- Les actes délégués et normes techniques de réglementation : des outils de précision
- Les actes d'exécution et normes techniques d'exécution : des outils de mise en œuvre

### 2. LES ACTIONS DES BANQUES FRANÇAISES À BRUXELLES

#### 2.1 Complexité de l'environnement : les acteurs bancaires à Bruxelles

- Acteurs institutionnels
- Acteurs non institutionnels

#### 2.2 Possibilité d'influencer le processus législatif

- Rendez-vous & Communication d'influence
- Coopération avec des partenaires, relation avec les adhérents
- Veille, contribution à des dossiers
- Communication dans des colloques

### 3. SUPERVISION ET RÉGULATION DANS LE DOMAINE BANCAIRE ET FINANCIER

#### 3.1 Les autorités européennes de surveillance (EBA, ESMA, EIOPA)

- Pouvoir d'élaboration de normes techniques
- Pouvoir de contrainte directe sur un établissement financier
- Voies de recours à l'encontre des décisions des autorités

## VENDREDI 24 MAI 2019

Formation d'une journée  
DURÉE : 7h 8h30-16h30

### MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Présentiel
- Formation interactive et pratique : présentation théorique, cas pratiques
- Remise des supports de formation

Nombre de participants limité à 15

LIEU : 18, rue La Fayette 75009 Paris

TARIF : 1040€ HT (1248€ TTC)

INSCRIPTION sur [rb-formation.fr](http://rb-formation.fr)

### CONTACT

Caroline Breton :  
[formation@revue-banque.fr](mailto:formation@revue-banque.fr)  
Tél. : 01 48 00 54 04

### 3.2 La supervision prudentielle exercée par la BCE

- Missions exercées par la BCE
- Pouvoirs confiés à la BCE pour exercer ses missions

## FORMATEURS

**Antoine Garnier** est chargé de mission Affaires européennes à la Fédération bancaire française, au sein de son bureau de représentation à Bruxelles. Il y travaille en particulier sur les dossiers relevant de la régulation prudentielle et de la régulation des activités de banque d'investissement et de marché. Avant de rejoindre la FBF, Antoine a travaillé dans le département Affaires publiques du cabinet d'avocats DLA Piper situé à Bruxelles.



**Marie Gillouard** est responsable Relations institutionnelles au sein de la Direction juridique et Relations institutionnelles de Crédit Agricole Consumer Finance.

